

“ Nous avons dernièrement eu occasion de montrer la comparaison
 “ entre les territoires concédés et non-concédés sur le côté Sud du
 “ Fleuve St. Laurent, mais le défaut d’arpentages et l’immense étendue
 “ de la province au Nord et dans le Nord Ouest, rendent impossible
 “ à présent une comparaison sur le côté Nord, et on ne peut espérer
 “ de l’avoir d’un siècle à venir.

“ Tout ce que nous connoissons est, que ces vastes régions fournissent
 “ une carrière abondante pour l’établissement et la culture et une population
 “ innombrable, spécialement au Ouest du méridien de cette ville, quoique les pays Nord et Nord-est de ce méridien, sont montagneux
 “ jusqu’aux limites de la baie d’Hudson.

“ Nous sommes, Monsieur, vos très obeissans, humbles Serviteurs,

(Signés)

{ SAML. HOLLAND,
 { JOHN COLLINS, D. A. G.

A l’Honorable WM. SMITH, Ecuier .

RAPPORT DU SOLLICITEUR GENERAL.

AUX HONORABLES MEMBRES DU CONSEIL.

QU’IL PLAISE A VOS HONNEURS,

Désirant contribuer à toute l’information que je puis donner à l’Honorable Conseil au sujet de la lettre que j’ai reçu de son Honneur le Président, datée du 31 Août dernier, contenant différentes questions importantes quant à la maniere de posséder les biens dans ce pays, et qui suggerent l’idée de changer cette maniere en celle d’un Franc et Commun Soccage; Je soumets les réponses suivantes à ces questions, pour la consideration du Conseil. Il est à-propos d’informer l’Honorable Conseil, que le dangereux état actuel de la santé du Procureur Général, a empêché l’intention que nous avons de faire conjointement un rapport, et je puis assurer avec verité que les diversions journalieres de mon autre